

Mot du responsable régional du dossier indexation

Lors de notre rencontre de responsables régionaux le 10 janvier dernier, à Québec, il a été convenu de poursuivre notre plan d'action (rencontres de syndicats, visites de députés, calcul de la perte monétaire due à la désindexation, etc.) et cela, même si l'attention est centrée sur le rapport du Comité de travail de l'Assemblée nationale qui sera déposé le 29 février prochain.

Selon toutes les personnes participantes, il est évident qu'il faut se préparer à réagir à ce dépôt. Rappelons que nous n'avons toujours pas d'indexation à 50% de l'inflation pour nos années accumulées entre 1982 et 1999 et que nous réclamons toujours une Table de travail pour y arriver.

En ce début de l'année 2008, je vous suggère une petite opération d'auto sensibilisation, à savoir, le calcul de *la perte monétaire découlant de la désindexation*.

Sur son site Internet, l'A.R.E.Q. est à développer une formule en format Excel qui permettra le calcul de la perte cumulée. Pour ma part, je vous recommande simplement de faire le calcul de la perte pour l'année en cours. Voici ma suggestion:

Vous avez reçu récemment de la CARRA un document portant, au recto, le titre «État des dépôts» et au verso «Avis d'indexation». Au haut de cet «Avis d'indexation», à gauche, vous trouvez la rente annuelle payable «Avant indexation» et à droite, la rente annuelle payable «Après indexation».

Dans un premier temps, calculez la rente comme si elle était pleinement indexée: rente annuelle payable «Avant indexation» multipliée par 102, divisée par 100. Soustrayez de ce montant la rente annuelle payable «Après indexation».

Voilà: vous venez de déterminer *la perte monétaire due à la désindexation que vous subissez pour l'année en cours*.

Au plaisir de se revoir à la prochaine assemblée générale du 18 février prochain pour finaliser ce travail.

Jacques Spooner, responsable régional du dossier indexation.

P.S.: À cette assemblée, s.v.p., apportez votre résultat ou votre document de la CARRA avec vous.

Je vous rappelle que nous n'avons pas de responsable indexation au niveau du secteur. À l'assemblée générale de mai, il serait important de trouver une personne pour ce comité. Cela aiderait beaucoup Jacques qui est responsable régional.

Claire Godard-Breton